

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2020

Compte-tenu de la crise sanitaire causée par la Covid-19 et des dérogations que celle-ci autorise, l'Assemblée Générale du Syndicat des Forestiers Privés du Gard s'est déroulée en non-présentiel. Les documents qui ont fait objet de délibération, à savoir les rapports moral, financier et d'activités de l'année 2019, la proposition de renouvellement du tiers sortant des administrateurs, ainsi que l'avenant à l'article 14 des statuts du Syndicat, ont été préalablement envoyés à tous les adhérents par voie électronique ou postale. Ces documents étaient également consultables sur le site Internet « Forestiers du Gard ». Les adhérents étaient priés de répondre de manière électronique au questionnaire de vote joint ou de le retourner par voie postale avant le 17 octobre, minuit.

Le nombre d'adhérents ayant pris part au vote électronique s'élève à 128 et le nombre de pouvoirs à 5.

Rapport moral du Syndicat présenté par son Président, Francis MATHIEU.

Mesdames, Messieurs,
Chères adhérentes, Chers adhérents,
Chères amies et Chers amis forestiers,

La situation sanitaire, que connaissait notre Pays en début d'année, avait amené notre Conseil d'administration à différer notre assemblée générale initialement prévue le 5 avril 2020. Celle-ci a alors été repoussée au 17 octobre 2020 en espérant des jours meilleurs. Nous devons la tenir dans les locaux du Domaine de Ceyrac près de Conqueyrac. Devant le redémarrage de l'épidémie de Covid-19, notre département étant en rouge, notre Conseil d'administration a jugé préférable de ne vous faire courir aucun risque en décidant de tenir, cette année, en NON-PRESENTIEL, l'assemblée générale annuelle de notre Syndicat. Cette décision est, par ailleurs, tout à fait légale puisqu'elle trouve son fondement dans « la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, trois ordonnances apportant des dérogations temporaires et exceptionnelles de nature à sécuriser les entreprises dans leur fonctionnement ».

Toutefois, dans l'éventualité où d'autres situations exceptionnelles se produiraient à l'avenir, nous avons inscrit à l'ordre du jour de notre assemblée générale du 17 octobre 2020, l'adoption d'un avenant à l'article 14 des Statuts du Syndicat (concernant les assemblées générales) donnant la possibilité de tenir, en cas de situations exceptionnelles (crises sanitaires, catastrophes naturelles,...), les assemblées générales annuelles en non-présentiel. Les votes interviendront alors, comme aujourd'hui, par messagerie électronique ou par courrier postal.

Avec un certain décalage par rapport à l'actualité, il m'appartient donc de dresser le bilan moral de l'exercice concerné par cette assemblée générale, c'est-à-dire celui de l'année 2019.

2019 a donc été l'année d'installation dans nos nouveaux bureaux situés au premier étage de la Mairie de Ribaute-les-Tavernes. Comme dans nos précédents bureaux de Bagard, nous y côtoyons les organismes « cousins » des forêts privées du Gard : le CRPF, le FOGFOR du Gard, la Coopérative forestière commune à la

Lozère et au Gard qui y a établi une antenne. Tout cet ensemble constitue « La Maison de la Forêt ». Les visiteurs peuvent ainsi y trouver tous les services utiles aux propriétaires forestiers gestionnaires puisque ces différents organismes sont complémentaires les uns des autres. Chaque organisme ayant son propre bureau dans cette « maison », pour nos secrétaires, techniciens et ingénieurs, cette proximité favorise les échanges et la synergie dans leurs différentes tâches au service des forêts privées.

Du fait de sa tenue en non-présentiel, nous n'aurons pas, à la différence des années « normales » précédentes, le plaisir et l'honneur de compter des personnalités parmi l'assistance. Il me plaît cependant de souligner les bonnes relations que nous entretenons avec tous nos partenaires de la filière forêt-bois qu'ils soient institutionnels (administrations, collectivités, établissements publics), ou organismes professionnels ou encore associatifs.

Comme chaque année, pour les nouveaux adhérents, je rappelle que Syndicat et GDF (Groupement de Développement Forestier) sont au départ (années 60) deux entités différentes qui, au fil du temps, se sont rapprochées pour n'en faire virtuellement plus qu'une. Le Syndicat représente, auprès des différentes instances départementales, la corporation, la profession, le groupe socio-professionnel « propriétaires forestiers ». C'est l'interlocuteur départemental des pouvoirs publics. Le GDF est son bras technique. Avec des propriétaires (membres des deux conseils d'administration) référents par petites régions, le GDF est l'échelon de proximité et c'est lui qui assure la vulgarisation et l'information des propriétaires forestiers.

Complémentaires l'un de l'autre et composés des mêmes responsables, Syndicat et GDF n'en demeurent pas moins deux structures ayant leur propre vie sociale qui leur permet d'être présents et cohérents sur l'ensemble du domaine professionnel forestier.

Et puisque je viens d'évoquer les « nouveaux adhérents », j'en profite pour vous annoncer qu'en 2019, notre Syndicat a passé la barre (symbolique) des 500 adhérents, ce qui continue de faire de notre Syndicat le premier en nombre d'adhérents des syndicats d'Occitanie. Pour ce bon résultat, je félicite chaleureusement notre ingénieure forestière Rosalie LEFEU car c'était un des objectifs que nous lui avons fixé lors de son embauche il y a 3 ans. Dans mes remerciements et félicitations, j'englobe évidemment Patricia ORTIZ, notre secrétaire comptable qui, même si elle ne travaille qu'un jour par semaine pour notre Syndicat (le reste de son temps est consacré au CRPF), elle y effectue un travail considérable.

En 2019, comme pour les années précédentes, notre Syndicat vous a représenté auprès de nombreuses instances : le Parc des Cévennes ; la Commission départementale DFCI ; la Commission départementale Chasse et Faune Sauvage ; la Commission des Sites et Paysages ; la Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ; les comités de pilotage des démarches territoriales (Charte forestière notamment) ; les comités de pilotage de Site Natura 2000 ; la Table Ronde Forestière Gardoise, l'association de préfiguration du Parc Régional des Garrigues,... pour ne citer que les représentations les plus importantes.

Nous continuons à y défendre :

- la spécificité de la forêt méditerranéenne en soulignant l'urgence de régénérer les peuplements forestiers qui subissent les coups de bûche des canicules et sécheresses qui tendent à s'accroître d'année en année, obèrent dangereusement l'avenir de nos forêts et, de fait, mettent à mal les services qu'elles rendent (production de bois donc d'emplois, biodiversité, protection des sols, dépollution de l'air, limitation des inondations,...) ;
- le rétablissement des travaux pour propre compte (travaux sylvicoles effectués soi-même dans sa forêt) subventionnés ;
- la nécessité de compenser les surcoûts pour les travaux sylvicoles et la récolte de bois en forte pente ;

- la sylviculture préventive du feu ;
- la reconnaissance des aménités forestières ;
- la nécessité d'une communication objective sur la forêt.

J'en profite pour remercier sincèrement pour leur engagement les administratrices et administrateurs de notre Syndicat qui représentent notre Syndicat dans ces instances. Elles/Ils le font bénévolement en donnant beaucoup de leur temps et de leur énergie.

Notre syndicat, votre syndicat, et la Fédération Nationale des Syndicats – FRANSYLVA - vous représentent et s'efforcent de défendre vos intérêts partout où cela est nécessaire.

Mais nous serions encore mieux écoutés et entendus si nous étions encore plus nombreux.

Il est possible à chacune et chacun de nos adhérents/tes de nous y aider en persuadant un voisin, un ami, un parent de rejoindre nos rangs. C'est d'ailleurs leur intérêt. En effet le premier service, bien concret, qu'apporte notre Syndicat, c'est l'assurance responsabilité civile. Et cela pour le prix modique de 25 centimes par hectare. Comme le dit le bon sens populaire : « cela n'arrive pas qu'aux autres » et dans notre société de plus en plus procédurière, les propriétaires ont tout intérêt à se prémunir de toute mésaventure.

En fin de rapport moral, il est d'usage de donner les grandes lignes des actions que va entreprendre le Syndicat dans l'année à venir. Toutefois, l'année particulière que nous vivons (2020), eu égard à la crise sanitaire, a remis en cause bien de nos projets. Nous avons été confinés et même empêchés d'aller dans nos forêts pour y travailler. Face à cette situation, votre Syndicat n'est pas resté inactif. Des allègements ont été obtenus et le grand plan de relance de l'économie nationale intègre la forêt. Mais tout cela échappe au rapport moral de 2019. Dans la prochaine Gazette « Auprès de nos arbres », celle de l'automne 2020, vous trouverez des détails sur ce plan de relance et sur les péripéties vécues par notre Syndicat pour arriver à faire se desserrer l'étau.

Pour l'instant, je vous souhaite une bonne lecture des rapports qui vont suivre en formulant des vœux pour que nous puissions en 2021 nous retrouver et échanger dans des circonstances normales et conviviales !

Je vous remercie pour votre attention.

NB : habituellement, notre assemblée générale est suivie (l'après-midi) par une conférence (ou une sortie sur le terrain). Cette année l'intervention, en salle, concernait « les droits et devoirs du propriétaire par rapport à la voirie en forêt ». Mr Nicolas RONDEAU, juriste à FRASYLVA, devait animer cette conférence.

Rapports d'activités de l'année 2019

Le rapport d'activités 2019 du Syndicat et de son prolongement technique, le GDF, est envoyé à tous les membres sous forme de diaporama. *Diaporama ci-joint.*

Par ailleurs le rapport d'activités 2019, relatif à la convention qui lie le Syndicat (et, de fait, son bas technique le GDF) et le Conseil départemental du Gard, est également *ci-joint*. Il aborde dans le détail toutes les activités techniques relevant de cette convention.

Les rapports d'activités de l'année 2019 du Syndicat et de sa branche technique, le GDF, sont adoptés à l'unanimité.

Bilan financier de l'exercice 2019

Un diaporama établi par Robert SOULIER, trésorier, présentant en détail le bilan consolidé du Syndicat et du GDF, a été envoyé à tous les adhérents :

- Total de dépenses : 73 119 €
- Total des recettes : 77 985 €
- Solde positif : 4 866 €.

Le bilan financier consolidé de l'exercice 2019 est adopté à l'unanimité. *Bilan ci-joint.*

Renouvellement du 1/3 du Conseil syndical

La proposition du renouvellement du « tiers sortant » du Conseil syndical, à savoir BRES Jony, BRUN Georges, de BERNIS Bertrand, DELGADO Béatrice, MAZERT Marc, NOUGUIER Jean-Marc, a été envoyée à tous les adhérents. Les six administrateurs sont réélus avec seulement trois abstentions sur la totalité des votes.

Ainsi renouvelé, le conseil syndical se compose des 18 membres suivants : MARIE-CLAUDE BERJAMIN, BERTRAND DE BERNIS-CALVIÈRE, JEANNINE BOURRELY, JONY BRES, GEORGES BRUN, BEATRICE DELGADO, BERNARD CABANNES, JEAN CHAMBON, ISABELLE CORRE-HIRSINGER, DANIEL DEMATEIS, JEAN-FRANÇOIS DROMEL, JEAN-CLAUDE FONZE, THIERRY GRUDE, FRANCIS MATHIEU, MARC MAZERT, ROGER MENETRIER, JEAN-MARC NOUGUIER et Robert SOULIER.

Vote de l'avenant à l'article 14 des statuts du Syndicat

La proposition d'avenant à l'article 14 des statuts du Syndicat autorisant la tenue d'Assemblées Générales en non-présentiel en cas de situations exceptionnelles (épidémies, catastrophes naturelles,...) a été approuvée avec seulement une abstention sur la totalité des votes.

La nouvelle rédaction de l'article 14 est la suivante :

L'Assemblée Générale, se réunit une fois par an, sur l'initiative du Conseil Syndical qui fixe l'ordre du jour.

Elle a les pouvoirs les plus étendus et notamment :

- *Elle élit au scrutin (éventuellement secret) et à la majorité des suffrages exprimés les membres du Conseil Syndical, lesquels sont toujours rééligibles.*
- *Elle entend et approuve, s'il y a lieu, le rapport du Conseil Syndical sur son administration.*
- *Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget de l'exercice suivant.*
- *Elle examine les propositions qui lui sont soumises, les appels dont elle est saisie, etc...*

Toutes les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. Les Membres absents peuvent se faire représenter par un autre membre, les pouvoirs sont donnés par simple lettre, chaque membre ne pouvant en représenter plus d'un certain nombre fixé par le Syndicat.

Dans le cas de situations exceptionnelles (épidémies, catastrophes naturelles, etc...), le Conseil Syndical peut décider de substituer à l'Assemblée Générale une consultation écrite, celle-ci intervenant par voie électronique ou postale.

La clôture des votes est intervenue le samedi 17 octobre à minuit.

Francis MATHIEU



Président du Syndicat

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2020 (dématérialisée)

Compte-tenu de la crise sanitaire causée par la Covid-19 et des dérogations que celle-ci autorise, l'Assemblée Générale du Groupement de Développement Forestier Gardois s'est déroulée en non-présentiel. Les documents qui ont fait objet de délibération, à savoir les rapports moral, financier et d'activités de l'année 2019, la proposition de renouvellement du tiers sortant des administrateurs ont été préalablement envoyés à tous les adhérents par voie électronique ou postale. Ces documents étaient également consultables sur le site Internet « Forestiers du Gard ». Les adhérents étaient priés de répondre de manière électronique au questionnaire de vote joint ou de le retourner par voie postale avant le 17 octobre, minuit.

Le nombre d'adhérents ayant pris part au vote électronique s'élève à 128 et le nombre de pouvoirs à 5.

Rapport moral du GDF présenté par le Président Jean-François DROMEL

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Notre GDF (Groupement de développement forestier), par convention, est étroitement lié au Syndicat des forestiers privés ce qui confère à l'un et l'autre un maximum d'efficacité au service des forêts privées de notre département et de leurs propriétaires. Au Syndicat la représentation et la défense des propriétaires forestiers ainsi que la communication et les relations avec les institutionnels, les élus, les partenaires de la filière forêt-bois... ; au GDF les actions techniques bénéfiques aux propriétaires forestiers et au développement forestier en général.

Quatre secteurs géographiques ont été délimités dans notre département. Chacun d'eux possède un référent : Marie-Claude BERJAMIN pour le grand secteur des Garrigues, Vallée du Rhône, Costières et Plaine littorale ; Jean-Marc NOUGUIER pour les Cévennes Viganaises et l'Aigoual ; Bernard CABANNES pour les Cévennes centrales correspondant aux Vallées des Gardons ; Francis MATHIEU pour les Cévennes d'Alès au Mont-Lozère. Outre que des réunions d'information (de proximité) y sont organisées à l'intention des propriétaires de ces Secteurs, chacun d'eux met en avant une spécialité :

- Le pin maritime et le châtaignier pour le secteur Alésien
- Les essences mellifères et médicinales ainsi que le sylvo-pastoralisme pour les Vallées des Gardons
- Les groupements forestiers, les associations syndicales de travaux forestiers et la forêt d'altitude pour le secteur Viganais-Aigoual
- Les problématiques liées à l'aléa incendie et les espaces forestiers péri-urbains pour le secteur des Garrigues-Vallée du Rhône-Costières-Littoral

Le GDF est également prestataire en répondant à des appels d'offres : réalisation de diagnostics forestiers à la demande de collectivités territoriales (Viganais, Alès Agglo), suivi technique du Vallon des chênes et du Sylvetum du Clos à Gaillard pour la Ville de Nîmes. Il effectue également des prestations pour le compte de la Coopérative forestière Lozérienne et Gardoises.

Avec le Syndicat, il réalise les opérations prévues dans la convention passée avec le Département depuis une

trentaine d'années. Toujours avec le Syndicat et selon les sujets, il informe et conseille les adhérents et les propriétaires forestiers en général. Il fait partie du Conseil d'administration de l'association gardoise pour la Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) dont il promeut les actions. Toutes ces actions techniques peuvent être menées par la mise à disposition par le Syndicat de son ingénieure forestière.

En conclusion, je remercie vivement les administrateurs et administratrices pour leur disponibilité et leur implication dans les actions mise en œuvre par le GDF. Merci également aux deux salariées du Syndicat mises à disposition du GDF. Merci aux propriétaires forestiers qui nous accueillent lors des réunions d'information et participent aux expérimentations techniques mises en œuvre par le GDF.

Merci à vous, chères et chers adhérents, pour le temps passé à lire ce rapport moral en souhaitant nous retrouver l'année prochaine dans les conditions habituelles.

Rapports d'activités de l'année 2019

Le rapport d'activités 2019 du Syndicat et de son prolongement technique, le GDF, est envoyé à tous les membres sous forme de diaporama. *Diaporama ci-joint.*

Par ailleurs le rapport d'activités 2019, relatif à la convention qui lie le Syndicat (et, de fait, son bas technique le GDF) et le Conseil départemental du Gard, est également *ci-joint*. Il aborde dans le détail toutes les activités techniques relevant de cette convention.

Les rapports d'activités de l'année 2019 du Syndicat et de sa branche technique, le GDF, sont adoptés à l'unanimité.

Bilan financier de l'exercice 2019

Un diaporama établi par Robert SOULIER, trésorier, présentant en détail le bilan consolidé du Syndicat et du GDF, a été envoyé à tous les adhérents :

- Total de dépenses : 69 739 €
- Total des recettes : 64 892 €
- Solde positif : 4 847 €.

Le bilan financier consolidé de l'exercice 2019 est adopté à l'unanimité. *Bilan ci-joint.*

Renouvellement du 1/3 du Conseil d'administration

La proposition du renouvellement du « tiers sortant » du Conseil d'administration, à savoir BRES Jony, BRUN Georges, de BERNIS Bertrand, DELGADO Béatrice, MAZERT Marc, NOUGUIER Jean-Marc, a été envoyé à tous les adhérents. Les six administrateurs sont réélus avec seulement trois abstentions sur la totalité des votes.

Ainsi renouvelé, le conseil d'administration se compose des 18 membres suivants : MARIE-CLAUDE BERJAMIN, BERTRAND DE BERNIS-CALVIÈRE, JEANNINE BOURRELY, JONY BRES, GEORGES BRUN, BEATRICE DELGADO, BERNARD CABANNES, JEAN CHAMBON, ISABELLE CORRE-HIRSINGER, DANIEL DEMATEIS, JEAN-FRANÇOIS DROMEL, JEAN-CLAUDE FONZE, THIERRY GRUDE, FRANCIS MATHIEU, MARC MAZERT, ROGER MENETRIER, JEAN-MARC NOUGUIER et Robert SOULIER.

La clôture des votes est intervenue le samedi 17 octobre à minuit.

Jean-François DROMEL,

Président du GDF

